

**Procès-verbal
Du Conseil Communautaire
Du 15 décembre 2007 à Chavanac**

Après approbation du dernier procès-verbal et désignation de Madame Sylvie Delage-Dallet comme secrétaire de séance, Madame la Présidente propose au conseil communautaire de débattre sur les projets 2008

Tourisme et Culture

Les prévisions du budget « tourisme » se répartissent entre les animations et projets engagés (75 000 euros TTC), le projet « Retrouvance » (329 000 euros H.T.), des projets optionnels (99 500 euros TTC) et la participation à l'Ecole de Musique (15 000 euros).

A. Les animations régulières annuelles

- 1. Site des Cars**
 - visites guidées sur le site des Cars en juillet et août (7 000 euros)
 - animation du site à définir (6 000 euros TTC)
- 2. Fonctionnement des Offices de tourisme**
 - subventions aux offices de tourisme de Bugeat et Sornac (12 500 euros)
- 3. Surveillance des baignades de Viam, et Tarnac**, celle de Sornac sera fermée en 2008 car l'étang sera vidé. (13 000 euros)
- 4. Fête de l'eau** : le thème retenu est « le moulin ». (4 500 euros)
- 5. Cours de musique (depuis 2007)**
 - participation à l'école de musique de Haute Corrèze pour les pratiquants originaires de la Communauté de Communes sur les antennes de Bugeat, Sornac et Ussel.

B. Les projets déjà engagés

- 6. Ré-édition d'un guide d'accueil** (2 100 euros TTC)
- 7. Randonnée** (5 000 TTC)
 - Réalisation de panneaux de départ
 - Edition de topo fiches
- 8. Projets PECHE** (25 100 € TTC)
 - Edition d'une carte
 - Réalisation d'un ponton handicapé pour les plans d'eau de Bugeat et Sornac
 - Amarrage des bateaux sur Viam + panneau réglementation
- 9. Aménagement d'un gîte « RETROUVANCE »**
 - Coût estimé à 329 000 euros H.T.
 - l'appel d'offre pour une étude architecturale a été lancé

C. Projets optionnels

- 10. Lancement d'une seconde tranche de panneautage de la « Maison du Granit »** (30 000 € TTC.)
- 11. Création d'un sentier de tour du lac de Viam** (18 000 € TTC)
- 12. Création d'un réseau de sentiers de VTT** (9 500 € TTC.)
- 13. Exposition permanente sur les tourbières du Longeyroux** (42 000 € TTC)

Dans le cadre de la réalisation d'un sentier du tour du Lac de Viam, le Groupement Forestier de Saint-Hilaire serait prêt à autoriser par convention notariée l'aménagement pour le passage sur sa propriété en bord de lac (du Pont de Sirieux à Coignoux). Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise Madame la Présidente à signer cette convention.

Le conseil communautaire n'émet pas d'observations pour cette première phase de définition de projets.

Rivières

Programmation 2008

A. Restauration des boisements de berges de cours d'eau soit 15 400 euros HT

Intervention sur deux petits secteurs sur :

- Le ruisseau des maisons (360 m de cours d'eau)
- Le ruisseau de Pérols (642 m de cours d'eau)

Enlèvement de chablis et embâcles (Vienne, Vézère, Levades et Liège)

B. Entretien de la Diège sur 5 km de cours d'eau sur la commune de St Germain Lavalps soit 1525 euros

Délibération :

Demande de subvention pour les travaux d'entretien de rivières sur la Diège

Sur proposition de la commission rivière, le Conseil Communautaire délibère à l'unanimité pour :

1. retenir l'avant-projet de travaux d'entretien sur la rivière Diège et décide sa réalisation
2. accepte le montant des travaux s'élevant à 1 525 € TTC
3. inscrit la somme des travaux au budget en dépenses,
4. sollicite l'attribution des aides susceptibles d'être accordées par l'Etat, la Région, l'Europe, l'Agence de l'eau, le Département et tout autre financeur potentiel,
5. mandate le Département pour solliciter pour le compte de la communauté de communes l'attribution des aides financières des autres intervenants sollicités,
6. mandate la Présidente pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation du programme.

C. Conception du projet de valorisation des sources de la Vienne soit 15 000 euros HT

Question :

Le maire de Tarnac demande que le ruisseau de l'Enclose qui passe par l'étang de Tarnac soit débroussaillé sur 1 km.

Pour répondre à la demande de la commune de Tarnac, il est précisé qu'un nouveau programme de DIG est à mettre en place puisqu'il est arrivé à échéance en 2009 et que l'on pourra intégrer de nouveaux ruisseaux.

Délibération :

Demande de subvention pour le poste de technicien supérieur territorial

Le conseil Communautaire décide après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents :

- De solliciter l'attribution d'une aide à hauteur de 50 % susceptibles d'être accordées par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour le financement des missions de suivi et de gestion des cours d'eau réalisés par la technicienne chargée du suivi des rivières.
- mandate la Présidente pour effectuer toutes les démarches nécessaires.

Délibération :

Demande de subvention pour les travaux de restauration des boisements de berges

Sur proposition de la commission rivière, le Conseil Communautaire délibère à l'unanimité pour :

- retenir l'avant-projet de travaux de restauration des boisements de berges sur le ruisseau des Maisons et le ruisseau de Pérols, et d'enlèvement d'embâcles,
- décide sa réalisation,
- accepte le montant prévisionnel des travaux s'élevant à 15 000 € H.T soit 17 940 € TTC
- inscrit la somme des travaux au budget en dépenses,
- sollicite l'attribution des aides susceptibles d'être accordées par l'Etat, la Région, l'Europe, l'Agence de l'eau, le Département et tout autre financeur potentiel,
- mandate le Département pour solliciter pour le compte de la communauté de communes l'attribution des aides financières des autres intervenants sollicités,
- mandate la Présidente pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation du programme.

Enfance et Jeunes

Projets Jeunesse

Rappel des objectifs :

- Développer les activités pour les pré-ados, ados et favoriser la diversité des pratiques extra scolaires ;
- Permettre aux jeunes de trouver un accompagnement technique et humain pour le développement de ces activités, de leurs projets... ;
- Rendre ces services accessibles à tous les jeunes sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes.

Concernant le fonctionnement des Espaces Jeunes pour 2008:

- Mettre en place de nouveaux partenariats, et renforcer ceux existants sur Bugeat, pour développer davantage la dynamique de projets de jeunes;
- Diversifier les partenariats pour élargir le domaine des activités proposées aux jeunes et ainsi permettre à chacun d'entre eux de trouver celle qui lui convient à l'Espace Jeunes ;
- Mettre en place des permanences PIJ en dehors des chefs lieu de canton.

Concernant le PASS'Jeunes 12-25 ans pour 2008:

- Développer de nouveaux partenariats pour proposer des séances d'initiation à de nouvelles activités ;
- Renforcer la communication sur le PASS'Jeunes pour augmenter le nombre de détenteurs du PASS'Jeunes.

Prévisions Budgétaires pour les Projets Espaces Jeunes 2008

- 2 stages d'art contemporain (avec association Appelboom) : 4 000 €
- Soirées jeux avec Bonne Pioche et relais espace jeux : environ 1 000 €
- Parcours culturels avec les Francas 19 : 1 000 €
- Sortie Football : environ 1 000 €
- Projets de jeunes : pas de coût financier seulement de l'accompagnement humain
- Les animations liées au Point Info Jeunesse : frais de fonctionnement classiques (communication, petites fournitures ...)
- Projets Pass'Jeunes : 1 000 €

Projets Enfance :

Création de la micro-crèche de Sornac : 1000 € (il est possible de ne pas avoir cette somme à financer mais il est plus prudent de le prévoir dès aujourd'hui au budget).

Passage du Bébébus 19 à Bugeat et Sornac une fois par mois sur chaque site (les 1^{er} et 3^e vendredis du mois de 8h30 à 12h30). : une prise extérieure à installer (prix non connu).

Subventions de fonctionnement possibles pour l'ensemble des actions jeunesse :

- CAF : 6000 €
- MSA : 1500 €
- DDJS : 500 €
- Conseil Général (poste d'animatrice) : 20% = 8000€

TOTAL subventions envisagées = 16.000€

TOTAL budget prévisionnel de fonctionnement = 40.000 € (jeunesse + enfance)

S.P.A.N.C

Présentation du budget 2008

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 17 915 €
- Pas de dépenses d'investissement

Détail des subventions à percevoir :

Subvention neuf : 18 installations ont été réceptionnées conforme en 2007.

Montant des subventions : 155 euros par installation réceptionnée conforme

Subvention diagnostic : 49 installations ont été diagnostiquées en 2007.

Montant subventions : 23 euros par installation

Détail des redevances à percevoir :

Redevances neuf : le service prévoit d'effectuer 50 contrôles soit de conception, soit de bonne exécution sur les installations neuves.

Montant de la redevance pour chaque contrôle : 60 euros

Redevances diagnostic : afin d'équilibrer le budget, le service doit réaliser 184 diagnostic de l'existant.

Montant de la redevance : 60 euros

Le service se fixe un objectif plus large :

- Finir le diagnostic sur la commune de Gourdon-Murat : reste 59 installations à visiter
- Réaliser les diagnostics sur Sornac soit 211 installations

VOIRIE

Les prévisions 2008 des travaux de voirie portent sur les :

- La VCIC 5 section 15 partielle, 16 et 17 sur Bonnefond – Pérols/Vézère (*continuité des travaux 2007*) pour 80 129 € TTC
- VCIC 9 section 32 sur Millevaches (le Longy) pour 25 209 € TTC
- VCIC 2 section 5a partielle sur Tarnac (*sur 620m*) pour 21 579 € TTC
- VCIC 5 section 13 et 14 sur Pérols sur Vézère (*de Orluc à la D18*) pour 87 398 € TTC
- VCIC 1 section 1 sur Viam (*continuité des travaux 2007*) pour 113 746 € TTC
- VCIC 12 section 41 et 42 sur Sornac (*continuité des travaux 2007*) pour 102 242 € TTC
- VCIC 17 section 28 sur St Merd les Oussines pour 72 310 € TTC

Délibérations : Accord du Conseil Communautaire pour demander les subventions sur ces voiries

La limite proposée des dépenses en fond propres (subventions et TVA déduites) est de 295 500 €

Interventions :

Monsieur le Maire de Bonnefond propose de réaliser les travaux sur la VCIC 5 sect. 13 et 14 sur un linéaire plus court mais par contre d'élargir la voie.

Monsieur le Maire de Gourdon-Murat précise que cette voie est dangereuse pour les camions du fait qu'elle est large aux extrémités et rétrécie au centre.

Il sera demandé une estimation des travaux sur la VC5 avec élargissement, dans la limite des montants indiqués, sachant qu'un élargissement est éligible à la DGE, cela modifie les plans de financement.

La commune de Viam soulève le problème des fossés, trop proches de la chaussée et de ce fait dangereux pour la circulation.

Monsieur le Président de la commission « Voirie » interviendra auprès de monsieur Clavel de la DDE pour que les fossés soient creusés à 70 cm ou 1 m du bord de la route par mesure de sécurité pour les nouveaux dossiers.

Rappel : les communes doivent respecter leur engagement pris dans le dossier d'exploitation et d'entretien de la voirie qu'elles ont signé afin de limiter les travaux lourds de voirie réalisés par la communauté de communes.

Source de Pérols

Etude pour le projet de valorisation de la Source Font Guillaume à Pérols sur Vézère

Suite à la décision du dernier conseil communautaire de recueillir l'avis du comité de pilotage du projet pour sélectionner un bureau d'étude, la Présidente indique le montant des 3 bureaux d'études qui ont déposé une offre :

- Aqua Concept Environnement pour un montant de 3 800 € H.T. soit 4 544.80 € TTC
- Géonat pour un montant de 11 835 € H.T. soit 14 154.66 € TTC
- Saunier et Associés pour un montant de 21 020 € H.T. soit 25 139.92 € TTC

Après analyse des offres par le comité de pilotage, il s'avère que :

- Aqua-Concept Environnement ne répond pas à l'ensemble du cahier des charges et donc n'a pas été retenu
- Saunier et Associés répond à l'ensemble du cahier des charges mais avec une partie « étude d'incidence Natura 2000 » dont le coût a été jugé trop important.
- Géonat, répond à l'ensemble du cahier des charges et avec une prestation sécable en cas d'abandon du projet. Cette proposition a retenu l'attention du comité de pilotage.

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente, les membres du conseil communautaire décident à la majorité de ses membres :

- de retenir le bureau d'étude Géonat. pour un montant de 11 835 € H.T
- mandate la Présidente pour signer tous documents afférents à ce dossier.

Poste de rédacteur

Délibération

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, et sur proposition de la Présidente le Conseil Communautaire décide :

- De créer un poste de Rédacteur à temps non complet à partir du 1^{er} mars 2008
- Charge la Présidente de prendre toutes les dispositions nécessaires pour la création du poste de rédacteur.

Projet « Renaissance des vieilles pierres » et autre demandes de subventions

L'association pour la « Renaissance des Vieilles Pierres » souhaite accueillir un spectacle de mise en musique de poèmes de Baudelaire comprenant une partie « Danse » mise en scène par l'association « Mouvance ». Ce spectacle sera une création artistique spécialement mise en scène pour le site de Clédat. (complément d'information : le coût global est estimé à 4 900 euros avec une demande d'aide de 500 euros).

L'association APPELBOOM souhaite mettre en place un programme d'animation culturelle sur le territoire avec notamment une résidence d'artiste sur Saint Setiers qui est un lieu de manifestations à l'année, la mise en place de concert sur Bugeat et Sornac, voir Tarnac, des ateliers de rencontres dans les espaces jeunes, des ateliers de musicothérapie au foyer occupationnel de Sornac, etc... Elle demande pour cela une subvention de la part de la communauté de communes de 1 500 €.

Le conseil communautaire souhaite financer des projets et non des programmes à l'année et demande que ce sujet soit abordé en bureau ou en commission pour définir la conduite à tenir.

Etude SANTE au niveau du Plateau de Millevaches

La Présidente souhaite que la commune de Sornac soit incluse dans l'étude et que celle-ci soit élargie à l'échelle de la communauté de communes ;

Etude pour un diagnostic territorial de l'offre de santé

La Présidente expose au Conseil Communautaire que la Communauté de Communes de Bugeat-Sornac Millevaches au cœur compte sur son territoire un secteur en déficit médical reconnu par l'URCAM et les professionnels de santé : le canton de Bugeat, mais également un secteur précaire qui manquera cruellement de médecins dans les toutes prochaines années : le canton de Sornac.

Pour anticiper sur cette désertification médicale annoncée, il faut réagir et se positionner dès maintenant sur cette question.

La Communauté de Communes de Bugeat-Sornac, Millevaches au cœur réaffirme donc son souhait (délibérations des 18 mars 2006 et 21 juillet 2007) de soutenir le projet de maison de santé sur Bugeat et souhaite **que l'ensemble de son périmètre fasse l'objet d'un diagnostic sur l'offre de santé afin d'envisager des solutions sur tout le territoire.**

Cette étude pourrait être conduite en cohérence avec les projets périphériques à savoir, ceux de la Communauté de communes de Gentioux Pigerolles, de la Communauté de Communes des Sources de la Creuse et de la Commune de Royères de Vassivière impliquant l'ensemble des professionnels de santé, elle permettrait d'avoir une vision cohérente de l'offre de santé sur ce territoire.

Madame le Maire de Millevaches précise qu'il vaut mieux soutenir fermement un projet que plusieurs.

Monsieur le Maire de Pradines souligne qu'il y a trop d'intervenants qui ralentissent les dossiers et de ce fait, il faut définir une politique ferme. Il conclut que l'étude doit être menée sur la communauté de communes.

Les membres présents sont d'accord à l'unanimité pour prendre une délibération dans le sens proposé.

Questions diverses

1) Réforme de la carte judiciaire

Délibération

Motion de censure de la Réforme de la carte judiciaire

Madame la Présidente, rappelle que la réforme de la carte judiciaire dans le Département de la Corrèze risque d'entraîner :

- * la disparition d'un des deux Tribunaux de Grande Instance ainsi que du Tribunal d'Instance d'Ussel qui joue un rôle indispensable en matière de tutelles et de litiges de la vie courante,

- * la disparition des juges d'instruction au profit d'un pôle d'instruction régional à Limoges,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents, **vote le maintien des deux TGI de Brive et Tulle, et du TI d'Ussel, ainsi que la création d'un pôle d'instruction dans le département de la Corrèze.**

Madame le maire de Millevaches demande que des réflexions soient menées pour le maintien des services de proximité ; poste, gendarmerie, trésorerie des 2 cantons.

La Présidente propose d'envoyer un courrier sous couvert de monsieur Christophe PETIT pour interpeller les pouvoirs publics.

2) Points Multimédias

L'installation des points multimédias est en cours. Les communes souhaitent plus de conseils d'utilisation. Un document mentionnant des conseils pour une bonne utilisation du point multi médias est distribué à chaque représentant des communes pour affichage.

3) Site Internet

Le site sera accessible à tous fin janvier 2008.

4) Centre de long séjour

Rappel : La communauté de communes avait accepté d'étudier un ancien dossier sur la création d'un « centre de long séjour » sur le territoire car elle y voyait un intérêt économique évident en terme de créations d'emplois.

Des réunions avec différents intervenants du CHRU (*l'hôpital*) de Limoges avait conforté l'idée que cette structure n'aurait aucun problème de « remplissage ».

Puis deux réunions avec les institutions pilotes (Conseil Général, DASS, ARH (agence Régional d'Hospitalisation), Caisse des Dépôts) nous ont clairement expliquer qu'aucune création de ce qui s'appelle désormais des U.S.L.D. (*Unité de Soins Longue Durée*) ou des E.H.P.A.D. (*Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes*) ne serait possible. En effet le secteur de Haute Corrèze est très bien équipé et le Schéma Départemental Gérontologique ne prévoit aucune création de lits supplémentaires.

Les élus de la commission ont trouvé que des structures innovantes concernant d'autres cibles que des personnes âgées dépendantes pouvait tout de même être recherchées (convalescents, personnes âgées autonomes, etc.)

Le Conseil Général nous a vivement conseillé pour cela de participer au bilan du schéma départemental qui se déroulera en 2008, schéma qui a mis en place déjà des expérimentations innovantes (ex : foyers logements) et dont les évaluations seraient intéressantes à étudier.

Ainsi, la commission propose de participer à ces bilans en 2008 qui permettront notamment la mise en place d'un nouveau schéma et de se positionner comme un territoire souhaitant expérimenter des projets innovants.

D'autres réflexions pourrait également être issues du SROS (*Schéma Régional d'Organisation Sanitaire*) qui traite lui aussi de ces sujets et des innovations à rechercher.

(*les comptes rendus des commissions sont à votre disposition*)

5) Décision modificative n° 5

Délibération

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de transférer les crédits suivants :

Article 6232	- 2000.00
Article 64131	2000.00

6) Mise à jour du tableau des emplois annule et remplace la délibération du 27/10/2007

La Présidente rappelle au Conseil communautaire :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Communautaire, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Communautaire le 22 mars 2002, Considérant la modification du tableau des emplois adopté par le Conseil Communautaire le 21 juillet 2007,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du 5 décembre 2007,

La Présidente propose au Conseil Communautaire pour une meilleure organisation des services :

- la suppression d'un emploi d'Adjoint Administratif principal 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 19 heures hebdomadaires.
- La création d'un emploi d'Adjoint Administratif principal 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 16 heures hebdomadaires.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres,

DECIDE : d'adopter la suppression et création d'emplois ainsi proposés.

Le tableau des emplois est modifié à compter du 17/12/ 2007.

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Adjoint Administratif Territoriaux

Grade : Adjoint Administratif principal 2^{ème} classe : ancien effectif : un

Nouvel effectif : un

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 64 article 64111.

La Présidente

Luce Mallepeyre